

## RÉUNION DU 6 FEVRIER 2009

L ' An deux mille neuf, le six février à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

*Date de convocation* : le 28 janvier 2009

*Etaient présents* : MM. ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEAU, MMmes MENAGER, LEBRETON, DESCHAMPS, M. CHASLERIE, MMmes PITON, NOPPE, M. BARON.

*Secrétaire* : M. CHASLERIE

### DELIBERATIONS

#### EMPLOI TREMLIN

La Commune de Juvardeil, dans son programme en faveur des associations sportives et culturelles, envisage d'accompagner la création de postes emplois tremplins.

Madame DENIS Maire Adjoint expose au Conseil que les associations éprouvent les plus grandes difficultés à trouver des bénévoles pour l'encadrement. Les exigences des fédérations étant de plus en plus lourdes à gérer pour des passionnés donnant de leur temps libre.

Pour parvenir au financement de cet emploi, avec le concours de la commune, l'Association Anjou Sport Nature a fait appel à la Région qui souhaite aider le développement d'activités répondant aux besoins des territoires et a décidé de mettre en place le dispositif « Emplois-Tremplins » dont les deux objectifs majeurs sont :

- soutenir la réalisation d'un projet de territoire,
- créer des emplois pérennes.

L'employeur, l'Association Anjou Sport Nature, s'engage à ce titre à :

- déposer l'offre d'emploi à l'agence locale de l'ANPE
- recruter une personne répondant aux critères définis dans le règlement
- signer un contrat à durée indéterminée à temps plein.

Dans le cadre de cette action, l'association Anjou Sport Nature 9 rue de la Fleur de Lys 49200 LA JAILLE-YVON sollicite la Commune de Juvardeil pour être partenaire.

Le Conseil Municipal, accepte d'être partenaire de l'action.

#### SIEMML

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-18-I

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML du 10 décembre 2008 donnant un avis favorable à l'adhésion au SIEMML, de la nouvelle communauté de communes mentionnée ci-dessous,

Le Conseil Municipal de Juvardeil, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de la Communauté de Communes des Coteaux du layon au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public.

#### MULTISERVICES ASSURANCE « DOMMAGES OUVRAGE »

Monsieur BARBOT Jean-Damien Maire Adjoint dépose sur le bureau le devis de la SMACL à NIORT pour l'assurance « Dommages Ouvrage » de l'opération de construction du commerce multiservices. L'examen des documents que la mairie a adressé à la SMACL leur a permis d'établir un devis provisoire s'élevant à 4 891,26 € TTC (garantie de base et garanties facultatives).

Il précise que pour la garantie de base et les garanties facultatives, l'assiette de calcul de la cotisation hors taxes sera le coût définitif de construction TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE les propositions de la SMACL pour l'assurance « Dommages Ouvrage » de l'opération Construction d'un Mutliservices , à savoir :

- la garantie de base au taux HT de 1.27 % du coût définitif de construction TTC
- les garanties facultatives

Eléments d'équipement au taux de 0.04 % du coût définitif de construction TTC

Dommages immatériels au taux de 0,03 % du coût définitif de construction TTC

Les taxes s'élèvent à 9 %.

AUTORISE M. le Maire ou un des Adjointes à signer les documents devant intervenir à cet effet.

#### ELABORATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE

Monsieur FOULONNEAU Dominique Maire Adjoint expose ce qui suit :

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ambitionne d'aménager progressivement le cadre de vie pour toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap. Dans cette optique, l'Etat a créé différents outils de planification dont le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

L'article 45 de la loi n° 2005-102 indique que le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est élaboré par le maire de la commune ou, le cas échéant, par le président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ce plan fixe, notamment, les "dispositions susceptibles de rendre accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et les aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la Commune".

Selon le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, ce plan doit préciser les conditions et les délais de réalisation des équipements et des aménagements prévus, ainsi que la périodicité et les modalités de leur propre révision. Celui-ci doit être établi avant le 21 décembre 2009.

Il précise que la Commune a été retenue comme commune pilote par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-3,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

CONSIDERANT que l'article L.2143-3 impose la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

CONSIDERANT que cette commission est chargée de dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et d'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,

CONSIDERANT que cette commission doit être composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées qui sont désignés par le Maire, lequel préside également la commission,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics dans les conditions décrites ci-dessus.

PROCEDE à la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

PRECISE que la liste des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sera fixée par arrêté du Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### TRAVAUX RUE DE L'HORMEAU

Monsieur FOULONNEAU Dominique Maire Adjoint, dépose sur le bureau les offres reçues concernant les travaux d'aménagement de voirie de la rue de l'Hormeau :

SA SCREG OUEST offre initiale 20 838,81 € TTC Option 9 400,43 € TTC Variante 20 838,81 € TTC TOTAL 51 078,05 €

JUGE Camille offre initiale 23 192,83 € TTC Option 10 363,34 € TTC Variante 4 492,18 € TTC TOTAL 38 048,35 €

Luc DURAND offre initiale 19 893,07 € TTC Option 7 110,22 € TTC Variante 2 631,20 € TTC TOTAL 29 634,49 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** La proposition de l'entreprise DURAND Luc Z.A. La Chesnaie 49220 PRUILLÉ

### DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil décide de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien sis 10 rue du Port Joret.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA SARTHE

Monsieur ROSAIRE Émile Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que la Commune d'ECUILLE (49) souhaite se retirer du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Sarthe.

Il fait part aussi de la demande d'adhésion des communes de Joué en Charnie, Maigné, Soulaire et Bourg, Parigné le Pôlin, Etival lès le Mans, Chassillé qui souhaitent instaurer la taxe de séjour sur leur territoire et d'en confier la gestion et la perception au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la sarthe.

Les communes adhérentes au SIVAS devant donner leur accord.

Sur proposition de Monsieur le Maire Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la demande de démission et la demande d'adhésion.

### ACHAT REMORQUE

Le Conseil décide d'acheter une remorque pour les services techniques.

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres des restes à réaliser au 31 décembre 2008 du Budget Communal étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet de la Dépense	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Opération Voirie Immobilisations en cours	2315/047 - 1 000 €	
Opération Mairie Matériel roulant		21571/067 + 1 000 €

### DISSOLUTION LOTISSEMENT DES REITRIES

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement des Reitries est achevé depuis 2007. Tous les lots ont été commercialisés. Le compte administratif 2007 a été voté le 25 février 2008.

Il convient donc de clôturer le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de dissoudre le budget annexe du lotissement des Reitries ;
- **PRECISE** que les voiries seront transférées dans le patrimoine de la Commune. L'excédent sera repris dans le budget communal.

**EXPOSÉ**

**REVISION P. L. U.**

La Commission se réunira à la Mairie en présence de Mme FLORTE DDEA, M. GRIT Cabinet ECCE TERRA et M. LETELLIER Directeur du CAUE pour faire le point sur le dossier et étudier les modifications à apporter au règlement.

**INFORMATIONS**

**CNFPT**

Formation d'intégration pour les agents recrutés sous contrats aidés ; Sont inscrits MM. MORIN W et THEBAULT T

**LABELISATION SENTIER DES GABAROTS**

M. ROSAIRE Émile Maire Adjoint informe le conseil que la Fédération va proposer au Conseil Général de labéliser le Sentier.

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DU MAINE ET LOIRE**

Propose de commander le guide de randonnée pédestre départemental « Le Maine-et-Loire en 50 randonnées ». Le prix de vente est de 10,50 €.

**RUE DE L'ANCIENNE SOCIETE**

Démolition du mur parpaing rue de l'Ancienne Société à gauche de l'entrée du cimetière.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION**

La population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 : population totale 856 habitants

**ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 JUIN 2009**

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 20 h

**PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vendredi 6 mars à 20 h 30 et Vendredi 20 mars à 20 h 30

Visite de la Scierie le samedi 21 mars 2009 à 9h30

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU**

Le Conseil Municipal est invité à une réunion d'informations le lundi 23 février 2009 à 20h30 à MIRÉ.

**C.C.A.S.**

Le C.C.A.S. se réunira le vendredi 27 février 2009 à 18h à la Mairie.